

M0077-13-G606 – Series 2 – Questions and Answers

Q1. Question: Will supplier Certificate of Compliance be acceptable for evaluation/submission, in lieu of third party accredited laboratory reports, for Table I- Shell Material, Table II-Mesh Lining Material and Table III- Lining Material?

A1. A certificate of compliance is acceptable for Shell Material (Table I) if using product known to meet Table I. Otherwise a complete test report is required. Test reports are required for Table II Mesh Lining Material and Table III Lining Material to prove compliance to table requirements.

Q2. The spec and drawing does not call out the length of this zipper. It will vary by size. There is no reference to the length mentioned anywhere.

A2. Please note the following sizes for Interior Access panel zippers.

Size 32-34 - 13" (33 cm)

Size 36-38 - 15" (38 cm)

Size 40-42 - 17" (43 cm)

Size 44-46 - 19" (48 cm)

Size 48-50 - 21" (53 cm)

Q3. Can you please have documentation verified. Specification CAN/CGSB-4.131-93 is for polyester or cotton core thread not for filament nylon. The 4.1.5.2 is possibly wrong. It is also missing type & class.

Also in 4.1.5.1 product description should read R50 Tex which means Tex 40 not Tex 50 according to the charts on specification. There should also be a type and a class.

A3. Specification of thread should read CAN/CGSB-4-GP-85Ma Type II, Class A, Size B. We are specifying Tex 50 NOT Tex 40 as we require the heavier thread for this product. Class B, Type I.

Q4. Another question has come up on the Lining Material Table III, third line down where it says Knit – Warp Knit (pique);

Pique is a term used for Circular Knit which is a different manufacturing process than Warp Knit. The MOQ on Warp Knit will be about 6000 yards, whereas Circular Knit would be at the 2500 yards which required for the bid.

Please confirm if Circular Knit would be acceptable if all the other properties in the Spec are met.

A4. The product specified is a warp knit pique that is a running item and available in quantities ranging from 400 metres to 20,000 metres. The product must meet all requirements as stipulated in Table III of the specification.

Q5. Could you clarify this in Section 3.2 on page 5 of the Specification it reads as follows : Under the options do we bid on both option's you are asking for see below.

RCMP Specification:

5 | Page

3.2 **Design** - Carrier, External, Load Carrying to this specification shall be a vest-like, garment which will be used to carry RCMP issue ballistic body armour panels as specified in Para. 2.9. The carrier will enable the user to wear Soft Body Armour over a shirt. The carrier will be dark blue in color with encapsulated elastic waist strap with front closure and adjustable shoulder straps. Included are two side pockets, one chest front pocket and permanent POLICE identification markings, and accessory pouch attachment webbing in **Option 1**, front only and in **Option 2** front and back.

A5. The specification is written to allow for procurement of two design options. Current requirement is for Option 1 ONLY.

M0077-13-G606 - Questions et réponses – Série 2

Q1. Question : Est-ce qu'un certificat de conformité du fournisseur sera acceptable pour évaluation/présentation, au lieu de rapports d'un laboratoire tiers agréé, pour le Tableau I – Tissu de base, le Tableau II – Doublure – filet, et le Tableau III – Doublure?

R1. Un certificat de conformité est acceptable pour le tissu de base (Tableau I) si le produit utilisé est reconnu comme tissu répondant aux critères du Tableau I. Autrement, un rapport d'essais complet est requis. Des rapports d'essais sont requis pour la doublure – filet (Tableau II) et la doublure (Tableau III) pour prouver la conformité aux exigences des tableaux en question.

Q2. Ni la spécification ni le dessin ne donnent la longueur de la fermeture à glissière. La longueur va varier selon la taille du vêtement. La longueur n'est mentionnée nulle part.

R2. Prière de prendre en note les tailles suivantes pour les fermetures à glissière de l'ouverture pour panneau balistique.

Taille 32-34 – 13 po (33 cm)

Taille 36-38 – 15 po (38 cm)

Taille 40-42 – 17 po (43 cm)

Taille 44-46 – 19 po (48 cm)

Taille 48-50 – 21 po (53 cm)

Q3. Pourriez-vous confirmer la documentation s'il vous plaît. La norme CAN/CGSB 4.131-93 porte sur du fil à âme en polyester ou en coton et non en filaments de nylon. Il se peut que le paragr. 4.1.5.2 soit incorrect. De plus, le type et la classe ne sont pas précisés.

Aussi, dans la description du produit au paragr. 4.1.5.1, il devrait être indiqué R50 Tex, ce qui correspond à 40 tex et non 50 tex conformément aux tableaux de la norme. Le type et la classe devraient aussi être précisés.

R3. La spécification devrait préciser que le fil doit être de type II, de classe A et de titre B conforme à la norme CAN/CGSB 4-GP-85Ma. Il est prescrit qu'il doit s'agir de fil 50 tex ET NON 40 tex, car un fil plus gros est requis pour ce produit. Classe B, type I.

Q4. Une autre question a été soulevée à propos du Tableau III relatif à la doublure, plus particulièrement à propos de la troisième ligne où il est indiqué Armure – Tricot chaîne (piqué).

Piqué est un terme utilisé pour un tricot circulaire dont la confection est différente d'un tricot chaîne. La QMC pour le tricot chaîne est d'environ 6000 verges, tandis que pour le tricot circulaire elle est d'environ 2500 verges, ce qui correspond à la quantité requise pour la soumission.

Veillez confirmer qu'un tricot circulaire serait acceptable si toutes les autres propriétés de la spécification sont respectées.

R4. Le produit précisé est un tricot chaîne (piqué) qui est un article courant offert dans des quantités allant de 400 mètres à 20 000 mètres. Le produit doit satisfaire à toutes les exigences précisées au Tableau III de la spécification.

Q5. Pourriez-vous apporter des précisions relativement au paragr. 3.2 de la page 5 de la spécification qui se lit comme suit :

Spécification de la GRC :

5 | Page

Modèle – Le gilet pare-balles extérieur de transport de charges conforme à la présente spécification doit pouvoir contenir les panneaux balistiques réglementaires de la GRC, conformément au paragr. 2.5, et être porté par-dessus une chemise. Il doit être de couleur bleu foncé et comporter des courroies de taille élastiques recouvert se refermant sur le devant, des courroies d'épaule ajustables, deux poches latérales, une poche poitrine, des mentions « POLICE » permanentes et des sangles de fixation pour pochettes à accessoires sur le devant seulement (Option 1) ou sur le devant et au dos (Option 2).

En ce qui a trait aux options, doit-on fournir une soumission pour les deux options mentionnées?

R5. La spécification a été rédigée afin de permettre l'acquisition du vêtement selon deux modèles différents. La présente demande porte sur l'option 1 SEULEMENT.